



Seniors of the European Public Service

Seniors de la Fonction Publique Européenne

# Bulletin

**Bulletin d'information  
destiné aux membres de l'association**

**Janvier 2023**

**Le secrétariat de la SEPS/SFPE  
est à la disposition de ses membres**

**Téléphone de la SEPS/SFPE : +32 (0)475 472 470**

Prière de laisser un message si vous n'avez pas de réponse immédiate.  
La SEPS-SFPE vous rappellera.

Internet: [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) [www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)

***English version of the Bulletin overleaf***

**31.01.2023**  
NM/66/23.01 FR

### **Conseil d'Administration SEPS/SFPE 2020-2022**

Président	Serge Crutzen
Vice-Président	Hendrik Smets (affaires juridiques)
Trésorier et Gestion des membres	Marc Maes
Secrétaire générale	Luigia Dricot-Daniele
Secrétaire admin. de l'ASBL	Nicole Caby
Ambassadrice PMO (RCAM)	Helen James
Membres :	Jean-Pierre Amond ; Monique Breton ; Giuseppina Corda ; Jean-Marie Cousin ; Anna Angela D'Amico ; Evelyne De Houwer ; Patrizia De Palma ; Rosario De Simone ; Barbara Felix ; Petrus Kerstens ; Stefan Nonneman ; Antonio Pinto Ferreira ; Cristiano Sebastiani ; Milvia van Rij-Brizzi

### **Comité d'édition du Bulletin** (FR et EN) Octobre 2020

Françoise Attal ; Nicole Caby ; Serge Crutzen ; Anna D'Amico ; Luigia Dricot-Daniele ; Helen James ; Hendrik Smets ; Yasmin Sözen ; Milvia van Rij Brizzi

## **Cotisation : 30 €**

**Elle est demandée en janvier et non plus à la date d'anniversaire de l'affiliation à la SEPS/SFPE**

**Cependant, les nouveaux membres, qui se seront inscrits après le 30 juin 2022 en payant la cotisation, ne doivent pas verser une nouvelle cotisation pour l'année 2023. Le prochain versement devra être fait en janvier 2024.**

**Compte en banque : IBAN : BE 37 3630 5079 7728  
BIC : BBRUBEBB**

### **Votre adresse Internet**

Nombreux sont ceux de nos membres qui oublient de nous communiquer leur adresse Internet ou leur changement d'adresse.

L'adresse internet que vous nous communiquez est soumise aux règles du RGPD

Plusieurs messages SEPS/SFPE sont envoyés par Internet.

L'adresse de référence est [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)

## Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Cher Membre,

Nous prenons très au sérieux la protection des données personnelles et nous nous engageons à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Vos données de contact sont exclusivement utilisées pour assurer notre responsabilité d'information ouverte et transparente envers vous, en tant que membre, sur les actions menées par l'association et décidées par le Conseil d'Administration.

Les informations que vous nous confiez font uniquement l'objet d'un traitement interne, elles ne sont transmises à des tiers (PMO, DG HR, ...) qu'à votre demande.

L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarches effectuées à votre demande dans les limites de l'objet social de l'Association.

Bien entendu, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ces données. Vous pouvez vous opposer au traitement des données vous concernant et vous disposez du droit de retirer votre consentement à tout moment en nous envoyant un courriel ou une demande écrite par la poste.

Serge Crutzen  
Pour le Conseil d'Administration de la SEPS/SFPE

### Réunion d'information

#### Au Repos des Chasseurs

Avenue Charles-Albert, 11 1170 Bruxelles (Boitsfort) +32(0)26604672

**le mardi 21 mars 2023**

**Toujours suivant le schéma traditionnel, de 10h30 à 17h00**

- Le nouveau Conseil d'Administration 2023-2025
- Membres effectifs
- Réorganisation du secrétariat de la SEPS/SFPE
- Permanences à la Commission et au Conseil
- Déjeuner convivial
- Parle-t-on de changements de notre Statut ?
- Nouvelles du CGAM
- PIB – Inflation – Adaptation salariale
- Problèmes rencontrés par les membres
- Questions / Réponses

**SEPS/SFPE** 175, rue de la Loi, bureau JL 02 CG39, BE-1048 Bruxelles  
105, avenue des Nerviens, N105 bureau N105 00/022, BE-1049 Bruxelles

Tél : **+32 (0)475 472470** ASBL N°: 806 839 565

Email: [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) Web: [www.sfpe-seps.be](http://www.sfpe-seps.be)

## Table des matières

	page
I. Editorial	5
II. Résumé de l'Assemblée générale du 08.12.2022	
1. Budget 2023	6
2. Elections du nouveau CA	6
3. Vérificateurs aux comptes	7
4. Membres effectifs	7
5. Développements de la SEPS	7
6. Contributions demandées aux bénévoles	8
7. Réunions prévues	9
8. Ambassadeurs PMO	10
9. Groupe Assurances	10
10. Collaboration avec Afiliatys	10
11. Gestion des pages SEPS dans les différents sites Web	11
12. Réponse à l'appel de la DG HR	11
III. Réunion d'information du 08.12.2022	
1. Actions du CGAM – Rapport de Monique BNreton	12
2. Info de la part de la SEPS	13
3. Rapports de la Commission sur l'application du Statut de 2014	16
4. Détails de l'adaptation des pensions fin 2022	17
5. Evolution des assurances santé complémentaires au RCAM	18
IV. La fonction publique européenne se mobilise pour aider les réfugiés ukrainiens à Bruxelles	18
V. GEM+ (Pour une Gouvernance Européenne Multilingue)	20
VI. Appel aux volontaires	21
VII. Informations et rappels	22
1. Précautions pour les voyages	22
2. Permanences	22
3. Cartes d'accès pour les retraités	23
4. Convention avec Medicproof pour le Pflegegrad	23
5. Annaques	23
6. Rendez-vous avec le PMO-RCAM à MERO	23
7. Support juridique que peut donner la SEPS/SFPE - <i>Rappel</i>	24
8. Récupération des droits à la pension cédés inutilement à la Commission	24
9. Pension nationale et pension européenne – <i>Rappel</i>	24
VIII. Annexes	
Annexe 1. Coefficients correcteurs	25
Annexe 2. Lettre de GEM+ aux syndicats de la Commission	27
Annexe 3. Avis de recherche	28
Annexe 4. Proposition d'une carte de membre	29
Annexe 5. In memoriam (jusqu'à janvier 2023)	30
Annexe 6. Bulletin de commande de documents utiles	31
Annexe 7. Bulletin d'adhésion	33
Annexe 8. Ordre permanent de versement	35

## **I. Editorial**

2022 a été une année chargée pour la SEPS à bien des égards : nous avons à nouveau organisé des assemblées générales et des réunions d'information avec déjeuner convivial. Elles ont été bien suivies : les membres cherchent à se retrouver après les entraves générées par la pandémie Covid. Déjà fin 2022, les réunions ont été doublées de possibilités de suivi par vidéo-conférence. Les réunions plénières devraient adopter systématiquement cette dualité en 2023.

L'association a également réorganisé la présence au bureau et les sessions de formation. De nouveaux volontaires se sont joints au groupe de gestion journalière tandis que certains ont trouvé d'autres occupations pendant les crises COVID.

L'année 2022, aurait pu être presque « normale », la pandémie COVID s'affaiblissant enfin significativement, mais, en février l'agression de l'Ukraine par la Russie a créé une nouvelle préoccupation : 2023 ne risque-t-elle pas de voir la mondialisation de ce conflit ?

La SEPS-SFPE a donné un support effectif aux réfugiés ukrainiens à Bruxelles et plusieurs actions continueront en 2023.

Mais cette guerre en Ukraine a mis en évidence les distorsions du marché de l'électricité. Les prix de l'énergie nous impactent tous et la sécurité de l'approvisionnement en électricité est mise en cause. Dans le cadre du changement climatique et de la transition énergétique, la Commission continue à prendre des positions que bon nombre d'anciens du CCR et de la DG ENERGIE ne peuvent pas approuver.

Merci à tous nos membres actifs et aux collègues qui nous ont aidés dans notre travail quotidien pendant ces années difficiles. Sans leur soutien, nous ne serions pas en mesure d'offrir à nos membres le service minimum qui leur est promis.

2023 sera l'année d'un nouveau Conseil d'Administration qui doit se renouveler tous les trois ans. Sera-t-elle également l'année de re-discussions de certains articles de notre Statut : régime des pensions et méthode d'adaptation des rémunérations. La SEPS est prête à réactiver son groupe de défense, comme en 2013.

Comme en 2022, la SEPS collaborera avec Afiliatys, principalement pour la promotion des assurances santé complémentaires au RCAM.

L'antenne SEPS-Italia continue à s'affirmer et d'autres antennes pourraient se développer en 2023, conjointement à Afiliatys.

Plus que jamais, la SEPS cherchera à répondre rapidement aux questions des membres et aux appels à l'aide. Le numéro +32 475 472 470 restera ouvert pratiquement 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Nos objectifs de communication pragmatique et de défense des acquis et intérêts des pensionnés resteront prioritaires.

Je vous souhaite une bonne année. Je souhaite également vous voir plus nombreux et plus souvent en 2023.

Serge Crutzen

## **II. Résumé de l'AG du 8 décembre 2022**

### **1. Budget SEPS 2023 – Annexe 1**

Le budget est approuvé

### **2. Organisation des élections du Conseil d'Administration 2023-2025**

Les statuts de la SEPS prévoient que le CA soit renouvelé tous les 3 ans :

*Les membres du CA, nommés ci-après «administrateurs», sont élus au vote secret par l'AG, pour une période de trois ans renouvelable, mais révocables à tout moment par l'AG, parmi les membres effectifs ou parmi les autres membres qui acceptent en cas de leur élection de devenir membre effectif et qu'ils aient au minimum un an d'ancienneté dans l'organisation.*

Le CA actuel a été élu en janvier 2020. De nouvelles élections ont donc été lancées en décembre 2022.

- Dépôt des candidatures (CV par Courriel à [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)): avant le 08.12.2022
- Expédition des bulletins de vote et CV des candidats : entre le 12 et le 31.12.2022
- Clôture des élections : 31.01.2023
- Constituante (AG) : 21.02.2023

La procédure a été acceptée par l'AG.

La liste des candidats a été approuvée.

L'exception relative à la candidature de Catherine TYLIACOS (FFPE – Conseil) a été approuvée par l'AG bien que son inscription à la SEPS soit récente.

#### **Liste des candidats :**

Catherine TYLIACOS

Hendrik SMETS

Yves CASTEL

Marc MAES

Luigia DRICOT-DANIELE

Petrus KERSTENS

Cristiano SEBASTIANI

Stefan NONNEMAN

Jean-Pierre AMOND

Antonio PINTO FERREIRA

Anna Angela D'AMICO

Serge CRUTZEN

Patrizia DE PALMA

Jean-Marie COUSIN

Monique BRETON

Nicole CABY

**Le vote a été organisé par correspondance et par Internet.**

#### **Vote par Internet**

Le bulletin de vote, les actes de candidature et les informations ont été envoyés par Courriel à qui nous a donné une adresse électronique.

Le bulletin de vote devait être envoyé en annexe au message à la présidente du comité électoral (Françoise Attal) par Courriel : [seps.ca.francoise@gmail.com](mailto:seps.ca.francoise@gmail.com)

### **Vote par correspondance**

Le bulletin de vote, les actes de candidature et les enveloppes pour le renvoi du bulletin de vote ont été envoyés par la poste à qui ne nous a pas fourni d'adresse électronique.

### **Le bureau électoral**

L'AG du 08.12.2022 a nommé Françoise Attal comme présidente du bureau électoral.

Trois assesseurs ont été nommés : Ana Marie Galao ; Paola Pagliarulo ; Evangelos Spanoudis.

### **Dépouillement**

Le dépouillement aura lieu le 13 février 2023 au N105 à 10h30.

## **3. Nomination des vérificateurs des comptes**

Filomena Paolone est confirmée comme vérificatrice.

Jacques Delincé s'est porté volontaire pour cette action en 2023 et a été nommé par l'assemblée du 23.06.2022.

Evangelos Spanoudis a été nommé par l'assemblée.

## **4. Nomination de nouveaux membres effectifs**

Au 01.12.2022, il ne reste effectivement plus que 36 membres effectifs disponibles.

L'appel aux volontaires se poursuivra en espérant obtenir au total plus de 50 membres effectifs.

Marc Boucey a été nommé par l'assemblée.

## **5. Derniers développements de la SEPS**

### **SEPS-Italia**

Membres du Comité SEPS-Italia :

- Coordinateur principal : Gianfranco Selvagio
- Vice-Coordinateur : Georg Peter
- Trésorier : Yves Crutzen
- Secrétaire : Salvatore Tirendi
- Stefan Nonneman : Coordination entre SEPS Italia et SEPS/SFPE Bruxelles

Objectifs : ceux de la SEPS

### **SEPS-Luxembourg**

Objectifs de l'antenne de la SEPS/SFPE à Luxembourg :

Permanence  
Distribution de documents SEPS/SFPE  
Séminaire de préparation à la retraite au PE  
Proposition d'un accord de collaboration avec le PE

Peu de réponses ont été obtenues à la suite de notre appel aux bénévoles de 2019.  
Le CA a décidé de relancer ultérieurement l'action «Antenne Luxembourg» en collaboration avec Afiliatys. Une meilleure publicité est nécessaire.

Les collègues de Luxembourg continueront à dépendre de Bruxelles.  
Des collègues de Luxembourg seront invités à participer au CA 2023-2025 par cooptation si possible pour l'AG de juin 2023.

## **6. Contributions demandées aux bénévoles**

### **Permanences**

Luigia Dricot-Daniele a organisé la permanence dans les bureaux de l'avenue des Nerviens (N105).

Les lundis matin, mardis matin, jeudis et vendredis matin sont couverts.

Le jeudi : réunion hebdomadaire de formation, et gestion (groupe de gestion journalière) le matin ; permanence conjointe SEPS-Afiliatys l'après-midi pour les assurances.

### **Réponse au téléphone (+32 475 472 470)**

Le téléphone est en général tenu par le président qui peut souvent répondre aux questions relatives au RCAM, pensions et assurances.

Quand une permanence est assurée au bureau de la SEPS, le numéro de téléphone peut être dévié vers le GSM de qui assure cette permanence (pour autant que ce soit accepté par le bénévole).

Il est souhaitable que ce téléphone soit transféré également pendant certaines périodes qui ne sont pas couvertes par une permanence au bureau N105.

### **Réponse aux questions posées par Internet**

La SEPS reçoit de nombreux courriels (jusqu'à 50 par jour) principalement relatifs aux assurances santé en complément au RCAM.

Certaines questions sont très spécifiques et relatives aux assurances, au RCAM, au régime des pensions, aux possibilités de contact avec le PMO ou avec «l'Aide aux pensionnés».

Certains mails pourraient être envoyés pour avis ou pour réponse par les bénévoles en fonction de leur expérience.

### **Contribution à la réalisation des documents d'information**

La traduction et la correction linguistique du bulletin et de ses textes sont importantes et doivent être faites par des membres dont la langue maternelle est celle du texte ou de la traduction demandée.

### **Participation à une formation**

Des réunions de formation sont organisées au bureau des Nerviens le jeudi matin. Réponses aux questions des membres ; assurances ; régime des pensions ; SEPS ; méthode d'adaptation des rémunérations ; accès aux sites de la Commission ; etc... sont les sujets traités. Ces formations destinées pour le moment aux bénévoles peuvent être l'occasion pour d'autres membres de s'informer de manière approfondie.

### **Remarque**

La gestion du bureau de la SEPS au Conseil (bâtiment JL) est assurée par 4 personnes : Nicole Caby ; Salomé Spyridis ; Jean-Pierre Amond ; Serge Crutzen.

## **7. Réunions du jeudi déplacées au mardi**

Sont organisées le jeudi, au bureau des Nerviens :

Les permanences principales

Les formations

Le secrétariat au complet

Il convient donc de ne plus prendre le jeudi pour les Assemblées générales, les réunions d'information, les réunions du CA.

**Le mardi sera généralement considéré pour ces réunions.**

### **Réunions prévues en 2023**

<b>Réunion</b>	<b>Date</b>	<b>Lieu</b>
Dépouillement élections CA	13.02.2023	N105
AG – constituante du CA	21.02.2023	Repos des Chasseurs
Vérification des comptes	xx.03.2023	N105 ou Repos des Chasseurs
Réunion d'information	21.03.2023	Repos des Chasseurs
CA	16.05.2023	N105 ou Repos des Chasseurs
AG et RI	20.06.2023	Repos des Chasseurs

## **8. Ambassadrices - Ambassadeurs PMO**

« Ces ambassadeurs sont en fait des bénévoles sociaux au sein de la SEPS et de l'AIACE, nommés par le PMO, qui disposent d'une connaissance approfondie de la réglementation et des procédures relatives à l'assurance maladie et aux pensions. Leur rôle est de faciliter la communication entre les pensionnés et le PMO et d'en être les intermédiaires (dans les deux sens), à l'instar des ambassadeurs des Etats.

Les ambassadeurs disposent d'un canal privilégié de communication avec le PMO qu'ils peuvent utiliser dans les cas d'urgence. De son côté, le PMO utilise aussi ces intermédiaires pour diffuser des informations techniques.

(Extrait séminaire PMO-Ambassadeurs 2018 doc. Didier Hespel).

La SEPS dispose d'une ambassadrice depuis 2018 : Helen James, qui vit aux Canaries et a des périodes d'indisponibilité.

Un deuxième ambassadeur à Bruxelles serait bienvenu. Evangelos Spanoudis, retraité du PMO (2011-2022) se propose comme ambassadeur.

## **9. Collaboration avec Afiliatys**

### **Assurances**

Les permanences SEPS et Afiliatys sont coordonnées en ce qui concerne les assurances : informations en général sur les assurances santé complémentaires au RCAM, information spécifique aux assurances proposées par Afiliatys.

La souscription aux assurances Afiliatys est faite en ligne ou avec un représentant d'Allianz Care, présent au N105 le jeudi ou avec l'aide du courtier WILINK.

### **Partenariats**

Depuis le 1er janvier 2023, AFILIATYS a mis en place une nouvelle politique de partenariats. Celle-ci vise à ne maintenir sur le site [www.afiliatys.eu](http://www.afiliatys.eu) que les partenaires proposant aux membres des avantages qui s'inscrivent dans la durée et dont ils puissent facilement et directement bénéficier via un hyperlien ad hoc.

Toute demande d'informations et/ou observations sur nos partenariats (en particulier HOSPI SAFE (voir ci-dessus) est à adresser à [info@afiliatys.eu](mailto:info@afiliatys.eu) .

## **10. Groupe Assurances SEPS-AFILIATYS**

Il n'est plus possible de se baser seulement sur une ou deux personnes pour les présentations, les documents, les mises à jour plusieurs fois par an, les dizaines de questions écrites par semaine.

Un groupe « Assurances SEPS/Affiliatys » a été créé. Ce groupe devrait se développer. (L'AIACE et les syndicats ont été invités à y participer).

Ce groupe se base sur le rôle officiel donné à Serge Crutzen (Senior Actif DG HR D2) pour l'information des collègues de la Commission et du Conseil. Ce rôle se développe en actions de la SEPS et d'Affiliatys :

- Etablir un dossier (FR et EN) de toutes les assurances santé complémentaires au RCAM et effectuer les fréquentes mises à jour
- Avoir les contacts nécessaires avec les assureurs et les courtiers
- Proposer des améliorations des assurances
- Répondre aux nombreuses questions des collègues
- Organiser des présentations (séminaires – conférences de midi)
- Organiser des formations

## **11. Gestion des pages SEPS dans les différents sites Web**

Vu le manque de publicité pour la SEPS dans les différents sites WEB de la Commission, vu le manque de mise à jour des documents proposés par la SEPS (en particulier le dossier assurances), il apparaît nécessaire de trouver un bénévole responsable de la surveillance de ces sites, y compris le site SFPE-SEPS, et en mesure d'obtenir l'insertion de documents de l'association ainsi que leur mise à jour.

## **12. Contribution de la SEPS à la DG HR «competition procedures »**

Un appel a été lancé par la DG HR pour le support aux actions d'EPSO et de recrutement par la DG HR.

En réponse à la DG HR, un appel a été lancé auprès des membres de la SEPS qui a donné lieu à plusieurs réponses. Une action de la SEPS en support à la DG HR a donc été proposée. Cette action a été gérée par Milvia van Rij-Brizzi.

Plusieurs questions ont été posées à la DG HR concernant les actions de ce projet, la guidance par la DG HR, les responsabilités des experts de la SEPS et le support que peut leur offrir la DG HR. Au vu de l'absence de réponses de la part de la DG HR, Milvia van Rij-Brizzi, a rédigé un rapport chronologique des événements et de la correspondance entre la DG HR et la SEPS. Ce

document a été transmis à la DG HR (Christian Le Vasseur, Directeur Dir. B). Ce rapport se base sur 31 annexes !

## Conclusions

Il est probable que le personnel retraité des Institutions européennes continuera à être sollicité pour aider la Commission à mettre en œuvre les priorités politiques. Dans ce cas, il est essentiel que le service demandeur communique et que l'Association accepte les termes de référence du projet et les critères selon lesquels les volontaires seront sélectionnés. Il faut également que l'Association contribue à l'évaluation des risques.

## III. Réunion d'information du 08.12.2022

Comme d'habitude, l'Assemblée générale a été suivie d'une réunion d'information.

### 1. Présentation des actions du CGAM

Monique Breton Vice-Présidente du CGAM.

Le rapport annuel du CGAM-RCAM étant disponible, une présentation a été proposée :

#### Chiffres esentiels (Millions d'€)

Recettes opérationnelles : 375,93      Dépenses opérationnelles : 344,929  
Résultat : 31,196

Excédent grâce à la baisse de consommation due à la pandémie COVID !!!

Année 2022 : léger excédent en perspective.

#### Cotisations et dépenses moyennes

Cotisation moyenne des actifs en 2021	€	4159
<b>Dépense moyenne des actifs en 2021 (hausse de 8,1 %)</b>	<b>€</b>	<b>2976</b>
Cotisation moyenne des post-actifs en 2021	€	4163
<b>Dépense moyenne en 2021 des post-actifs (baisse de 7,5 %)</b>	<b>€</b>	<b>5737</b>

#### Bénéficiaires

Affiliés actifs	63.908
Affiliés post-actifs	26.373
Total affiliés	90.281
Total bénéficiaires (affiliés et famille)	176.126

#### La réserve du RCAM

Actif net fin 2021 : 293,4 millions d'euros

Bonne santé financière : 8 mois de dépenses

Rendement légèrement négatif des actifs financiers : moins 1%  
Excellent travail de la DG ECFIN eu égard au contexte économique

### **Mesures prises par le PMO**

Conclure des accords avantageux avec des prestataires de soins  
Exiger plus souvent un devis avant une prise en charge  
Sélectionner davantage les traitements remboursables  
Mettre en œuvre la convention avec CZ aux Pays-Bas  
Développer son application sur smartphone

### **Actions projetées par le PMO**

Conclure des accords avec de nouveaux prestataires  
Conclure une convention avec MyCare.net en Belgique limitée au transfert de fichiers au lieu de conclure un accord avec une mutuelle comme le demande le CGAM depuis des années  
Réviser les DGE : faire évoluer les plafonds de remboursements, trouver une méthode d'adaptation des plafonds et améliorer la prise en charge du handicap et de la dépendance et des frais dentaires. Travaux en cours

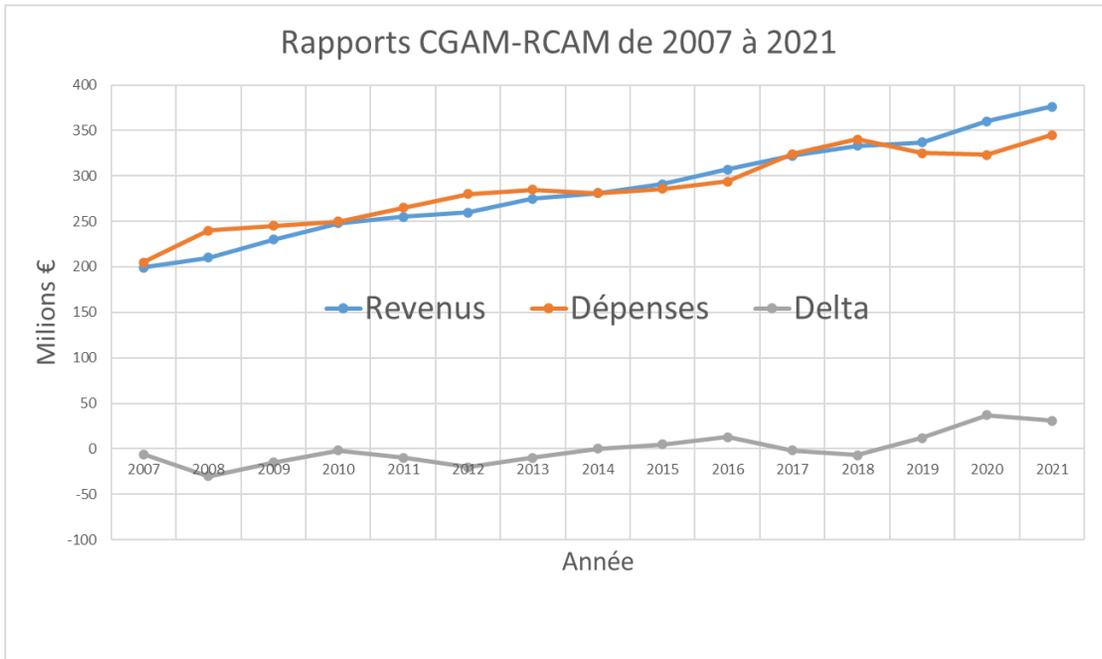
### **Mesures urgentes à prendre**

Reconnaissance du RCAM et carte européenne d'assurance maladie  
Tarification correcte des soins au Luxembourg  
Rétablir la couverture du SSN en Italie pour tous ceux qui y ont droit  
Accélérer les remboursements surtout pour les maladies graves  
Définition de tarifs non-discriminatoires combinés avec un contrôle automatisé

### **Coefficients d'égalité 2023-2024**

Prorogation des coefficients actuels  
Le CGAM souhaite que des coefficients soient fixés aussi pour le Royaume-Uni pour tous les soins ne relevant pas du régime Hors Union réservé au personnel affecté dans ce pays

## **2. Information complémentaire données par la SEPS**



## Evolution des DGEs

La liberté financière du PMO est limitée, même en utilisant une partie de la réserve qui doit rester importante

- Mai 2018, le CGAM a entériné le principe de la révision de certaines DGE (certains plafonds pour tenir compte de l'inflation). Un groupe de travail a été constitué pour fixer les priorités et le calendrier
- Proposition faites par le personnel (par ex. lien avec la Méthode)

Il n'est pas possible de garantir 80 ou 85 % de remboursement sur toutes les dépenses.

Propositions faites aux Chefs d'Administration :

- Plafonds augmentés (20%) pour soins dentaires ainsi que pour les prothèses auditives
- Plafonds augmentés pour visites spécialistes
- Enveloppe spécialement dédiée à la prévention
- Enveloppe spécialement dédiée à la parodontie

## Importance de la dépendance

Discuté par le CGAM

Document assemblé par SEPS-ITALIA : DEPENDANCE - Septembre 2022. How to request the reimbursement of some care and support costs, in case you partly lose your autonomy (temporarily or permanently)

## **Utilisation des systèmes nationaux**

Un traitement égal pour tous les agents EUR doit être assuré, indépendamment de leur nationalité et du lieu d'affectation.

Protocole des privilèges et immunités (art. 14) = Sécurité sociale établie indépendamment des règles nationales (pensions et assurance maladie).

Remarques :

Un agent EUR peut s'affilier à une mutuelle nationale.

Un agent EUR peut recevoir une pension nationale en plus de sa pension EUR.

Mais, il n'est pas possible d'éviter de payer les cotisations au système EUR.

## **Conventions avec certains Etats membres**

**Pays-Bas** : Convention avec CZ : facture par CZ au Bureau liquidateur. Prix NL. Pas de paiement et remboursement des 15% au PMO. Récupérations automatisées.

Le PMO avait entamé des négociations avec une mutuelle belge (CAAMI) pour mettre en place un système similaire. Carte de mutuelle => prix non discriminatoires. Fichier médical pour chaque patient et carte de mutuelle. Suite ?

La suppression des documents papier et la numérisation croissante des factures, des prescriptions, des documents médicaux et du budget avait été prévu au niveau de la DG Digit (BE). Suite ?

## **Négociations en Italie avec le SSN**

La direction du PMO ne donne pas son support à la « tessera sanitaria » pour les dépendants des Institutions et retraités en Italie.

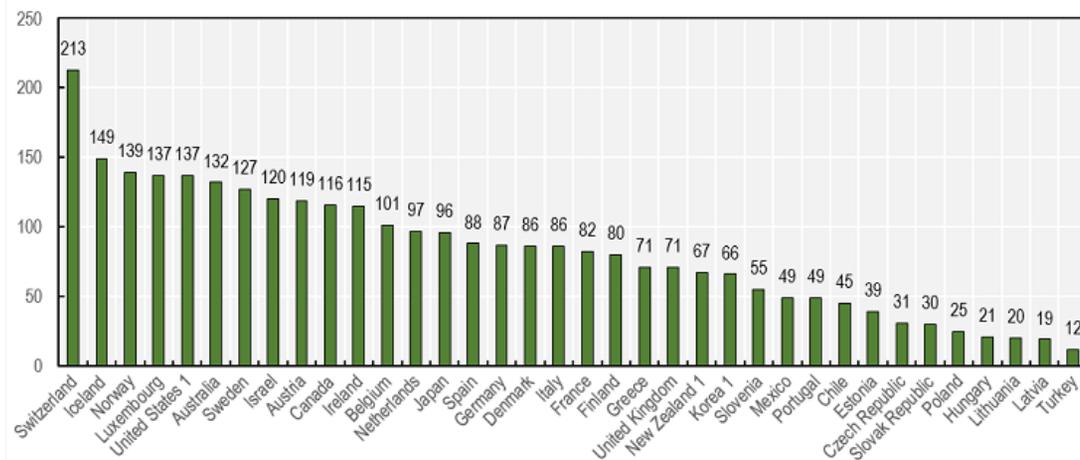
« Tessera con asterisco » : la direction est en faveur du transfert des factures des soins donnés par le service sanitaire italien vers le PMO. Ce serait négatif pour le budget du RCAM et pour les anciens qui devraient payer les 15% (ou plus) et qui ne peuvent plus souscrire à une assurance complémentaire.

Plusieurs dépendants du Centre d'Ispra se sont vu retirer la « tessera sanitaria » a l'occasion de soins dans un hôpital de la région. Il n'y a cependant pas de directive officielle italienne à ce sujet.

Négociations en cours mais il y a un nouveau gouvernement !

Afin de cerner les droits effectifs, plusieurs groupes du CCR Ispra (dont SEPS-Italia) ont décidé de lancer une action en justice au tribunal de Milan (Région Lombardie) pour tenter d'obtenir une réponse claire de la justice sur le droit des agents du CCR et des pensionnés à disposer de la carte de santé nationale italienne (Tessera Sanitaria) valable sans limitation.

## Moyennes indicatives du coût des hôpitaux



Si la moyenne des “prix des hôpitaux” dans l’ensemble des pays de l’OCDE est considérée comme étant “100”, ce “prix” est de 213 en Suisse ; de 101 en Belgique, de 82 en France, de 49 au Portugal et de 20 en Lituanie !

Source OECD.

### 3. Rapports de la Commission sur l’application du Statut de 2014

Dans les rapports issus dernièrement deux sujets sont d’importance pour les pensionnés :

- La Méthode (adaptation annuelle des pensions)
- Le Régime des pensions

Pour la méthode d’adaptation des rémunérations, les conclusions de la Commission sont simples :

- La Méthode a rempli sa fonction à la satisfaction des Experts nationaux (groupes Art. 65 et 64 gérés par Eurostat)
- La Commission continuera à utiliser la “Méthode” en 2023 et au-delà.

En ce qui concerne les pensions, le rapport quinquennal, entériné par le CoRePer stipule :

L’annexe XII « a atteint son objectif spécifique consistant à garantir l’équilibre du régime de pensions des fonctionnaires de l’UE, puisque la contribution au régime de pensions versée au budget par le personnel couvre un tiers des droits acquis chaque année.

Cependant, les prévisions montrent que le budget des pensions pour l’année 2040 atteindra quasi 2,4 milliards d’€ ce qui induit les Etats membres à vouloir « établir un service public que l’UE peut se permettre d’entretenir ».

Le CoRePer demande donc des restrictions.

Méthode : annulation possible exceptionnellement ; 3ème clause d'exception ou de modération ; taxe de solidarité.

Pension : réductions du budget en jouant sur les paramètres de la méthode.

Les syndicats s'opposent à tout changement.

La Commission ne cède pas (pour le moment) : elle veut défendre les principes de la Méthode et l'équilibre de notre système pensions. Le Commissaire, Johannes Hahn, déclare :

- La Justice protège les droits acquis
- Il faut maintenir l'attractivité de la fonction publique européenne
- La Commission n'envisage aucune réforme du Statut
- Les besoins supplémentaires découlant de l'application de la méthode seront invoqués pour demander une révision de la rubrique 7 dans la mise à jour du CFP (MFF). Donc : bataille en 2023 !!!!

La SEPS a prévu la constitution d'un groupe de défense à activer dès que le dialogue social le demandera !

## **4. Détails de l'adaptation des pensions fin 2022.**

### **Adaptation intermédiaire, juin 2022**

- Inflation Brux-Lux de juillet à décembre 2021 supérieur à 3%. : 3.5% (JBLI = 103,5)
- Evolution des salaires nationaux négative sur cette période : -1,1% (GSI=98,9)
- Donc  $(103,5 \times 98,9) / 100 = 102,36$  soit +2,4%,  
    **→ Adaptation intermédiaire de 2,4 %**  
    accordée en juin 2022 avec effet au 01.01.2022
- Elle doit être considérée en combinaison avec les coefficients correcteurs.

### **Adaptation des rémunérations fin 2022**

- ECFIN : PIB +3,3%. (sera à vérifier en mars 2023) → on retrouve le PIB 2019  
Les 2,5% bloqués en 2020 (GSI) sont libérés (effet au 01.07.2022).
- GSI (parallélisme par rapport aux salaires nationaux)  
-2,8 % en juillet 2022. → GSI = 97,2
- Inflation à Brux et Lux janvier-juillet 2022 : 4,9% → JBLI = 104,9
- Donc : adaptation salariale (résiduelle) en fin 2022 :  
 $(97,2 \times 104,9) / 100 = 101,96$  soit +2% plus les 2,5% de 2020  
    **→ 4,5 % avec effet au 01.07.2022**

### **Coefficients correcteurs (Annexe 1)**

Les coefficients correcteurs ont été adaptés en juin 2022 pour la période janvier – juin 2022 et en décembre 2022 pour la période juillet 2022-juin 2023

## **5. Evolution des assurances santé complémentaires au RCAM**

Depuis plus de 10 ans et jusqu'en 2021, il y avait 8 offres d'assurances santé parfaitement complémentaires au RCAM.

Certaines de ces polices ne sont plus disponibles pour de nouveaux affiliés ; d'autres ont des limitations territoriales importantes et d'autres sont jumelées par l'assureur.

**En conclusion, en 2023, il ne reste plus que quelques polices disponibles pour tous les agents actifs des Institutions européennes.**

**Plus important encore : l'offre pour les retraités est limitée à deux possibilités mais avec des limites d'âge pour la souscription : après 70 ans il n'y a plus d'offre d'assurance parfaitement complémentaire au RCAM pour les pensionnés.**

Le dossier sur les assurances complémentaires au RCAM (santé, accident, assistance - dernière édition) est disponible sur demande à [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)

## **IV. La fonction publique européenne se mobilise pour aider les réfugiés ukrainiens à Bruxelles. Rétrospective.**

La fonction publique européenne, ses retraités, ses agents, ses associations, ses syndicats, et son administration, tous ensemble, se mobilisent pour aider ces familles ukrainiennes.

### **Une diaspora dans nos villes, récit d'une rencontre**

Les tensions entre l'Ukraine et la Russie ont culminé lors de l'invasion russe de février 2022. Un réveil brutal qui a ramené la guerre sur le continent européen.

Face à l'urgence et au sauve-qui-peut général à la suite de cette invasion, la nécessité d'aider ceux qui allaient devenir des milliers de réfugiés et des victimes civiles, a poussé les bonnes volontés à se rencontrer au-delà de toutes idéologies et de tous intérêts.

C'est par une rencontre entre collègues - dont certains ont encore connu la guerre - mais aussi de citoyens et d'associations, qu'a débuté cette mobilisation.

## **Naissance d'une action à taille humaine au cœur des Institutions**

Dans nos États membres et nos Institutions, de nombreuses actions se sont développées.

À très court terme, à Bruxelles, il a fallu organiser un secours pour des milliers de réfugiés en parallèle à l'action publique.

L'action d'aide aux Ukrainiens est née spontanément : comment apporter un repas chaud et un soutien aux petits, aux parents et aux grands-parents.

Cette action est l'occasion de faire vivre nos valeurs européennes. Que ces valeurs ne restent pas de simples intentions écrites dans nos Traités mais, qu'elles vivent concrètement par l'action des collègues.

### **Concrètement, en quelques mois**

- Un entrepôt a été prêté par la commune d'Etterbeek (rue de Theux, 49) ;
- Des frigos et des infrastructures ont été prêtés par l'OIB pour le stockage ;
- Des collectes ont été organisées par les services de l'OIB dans les lieux de la poste interne
- La Banque alimentaire a rejoint l'action en novembre 2022 et la soutient activement.

### **Ceci n'aurait jamais été possible sans :**

- L'ensemble des syndicats de la fonction publique européenne réunis en front commun, aussi bien par leurs dons que par l'établissement d'un compte pour la réception de dons en provenance des collègues de toutes les institutions !
- La SEPS (Association de Seniors de la Fonction publique européenne) qui a contribué financièrement et qui a également proposé des cours de langues.
- L'association des secrétaires pour son support transversal et pour les communications.
- Le soutien de l'Administration pour le stockage et la logistique au travers de l'Office pour les Infrastructures et la logistique à Bruxelles (OIB).
- Le bénévolat de l'ensemble des acteurs, pour les repas chauds, les produits pour enfants, les jouets, les livres.

L'action commune pour les réfugiés ukrainiens a permis, et permet encore de distribuer une aide alimentaire et des produits de première nécessité à près de 2.000 réfugiés et ce, toutes les semaines.

### **De petites actions pour un nouveau futur**

Il n'existe pas de petites actions mais uniquement de grandes inactions. Nous sommes redevables envers tous nos collègues et ces quelques lignes sont un remerciement spécial pour nos seniors.

UN TOUT GRAND MERCI À NOS SENIORS  
ET MERCI À LA SEPS POUR SA MOBILISATION

Pour donner directement à l'action :

Virement à GRAACE/UKRAINE

IBAN : BE20 0017 6787 9156 avec la communication « action intersyndicale Ukraine »

Pour plus d'informations auprès de la SEPS :

Luigia DRICOT-DANIELE : E-mail : [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be) (mention : Ukraine)

## **V. GEM+ (Pour une Gouvernance Européenne Multilingue)**

L'association « Pour une Gouvernance Européenne Multilingue » (GEM+) milite pour la préservation et la promotion de la pluralité linguistique dans l'Union européenne. Elle est inscrite au registre de transparence de la Commission européenne et du Parlement européen. Les membres de cette association, tous très concernés par les avancées de l'Union européenne, proviennent de différents Etats membres de l'Union.

Notre Union, rassemblement de pays indépendants ayant chacun ses composantes historique et culturelle, est unique au monde. Nous souhaitons surtout insister sur cette dimension culturelle et donc aussi linguistique car nous considérons que c'est une des plus grandes richesses de l'Union. Or l'usage restrictif des langues au sein des institutions de l'Union européenne ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre des traités européens.

GEM+ a donc décidé d'agir auprès de différentes instances et groupements au sein des Institutions. En annexe 1, une lettre de GEM+ destinée aux syndicats de la Commission

## **VI. Appel aux volontaires**

Luigia DRICOT DANIELE, Secrétaire générale

La SEPS a repris les activités de bénévolat, après ces longs mois de restrictions dues à la Covid qui a laissé bon nombre de collègues démunis.

Bien que l'association ait continué à être à vos côtés d'une manière ou d'une autre pendant toute cette période, il est réconfortant de pouvoir reprendre les activités sociales.

Qui parmi vous est prêt à s'investir pour aider les collègues, en leur consacrant un peu de son temps ?

La SEPS doit pouvoir compter sur un nombre suffisant de bénévoles pour garantir une présence au bureau, pour participer à une ou plusieurs actions et ainsi permettre aux collègues pensionnés d'obtenir un service, un support, un contact avec le PMO, un conseil.

**L'association espère que vous serez nombreux à répondre à cet appel aux bénévoles et vous demande de nous communiquer vos préférences.**

## **VII. Informations et rappels**

Plusieurs des informations, qui vous sont proposées dans cette rubrique du Bulletin, ne concernent pas tous les membres mais peuvent intéresser bon nombre d'entre eux. Elles vous sont transmises à la suite de l'expérience des membres de la SEPS qui effectuent les permanences téléphoniques ou à la demande du PMO.

Certaines de ces informations peuvent également se superposer à des informations données dans le Bulletin d'information de la DG HR D1 « Info SENIOR » et à des articles dans les Bulletins précédents de la SEPS/SFPE. Cependant, il est essentiel d'insister sur certaines règles et de les rappeler : les services du PMO nous le demandent.

### **1. Précaution à prendre pour vos voyages**

Si vous partez en vacances, le PMO vous demande de bien considérer ce qui suit :

#### **Prendre ces 3 documents :**

- Attestation d'adhésion au Régime Commun d'Assurance Maladie, disponible dans les 23 langues officielles de l'UE, via l'application RCAM en ligne
- Le formulaire de facturation directe : si vous êtes hospitalisé, les factures peuvent être réglées directement par le RCAM si la facturation directe est acceptée, sauf si votre dossier a déjà été pris en charge par votre assurance voyage privée (voir ci-dessous).
- Pour les actifs, la déclaration d'accident à transmettre à votre centre de gestion : l'assurance accident couvre les fonctionnaires ou autres agents en activité 24h/24, 7j/7, partout dans le monde, dans la limite de la réglementation.
- Pour les retraités, cette déclaration n'est pas utile pour le RCAM mais est nécessaire si vous avez une assurance santé complémentaire au RCAM ou une assurance spécifique accident.

#### **Souscrire une assurance voyage / assistance**

- Étant donné que ni le RCAM ni l'assurance accident ne couvrent ou ne remboursent les frais de rapatriement, les frais de déplacement d'un proche, les opérations de recherche et de sauvetage, il est fortement recommandé de souscrire une assurance voyage privée. Faites attention aux clauses d'exclusion liées à des événements spécifiques comme une pandémie.
- Parce que l'assurance voyage peut couvrir les frais non remboursés par le RCAM et, selon la formule choisie, la part des frais médicaux à votre charge après remboursement par le RCAM. Cette part peut, en effet, être élevée dans les pays où les soins de santé sont chers (c'est-à-dire la Norvège, les États-Unis, la Suisse).

- Parce que l'assurance voyage peut également être utile dans les hôpitaux qui n'acceptent pas la facturation directe du RCAM et exigent un paiement immédiat.

## **Penser à des polices d'assurance pour compléter le RCAM**

De plus, pour couvrir le reste de l'année, il est conseillé à tous les affiliés au RCAM d'opter pour une assurance santé complémentaire privée pour compléter les remboursements du RCAM en cas de frais médicaux importants (hospitalisation)

## **2. Permanences assurances et autres sujets**

Les permanences tenues au 105, Avenue des Nerviens à 1040 Bruxelles (près du Parc du Cinquantenaire) par Serge CRUTZEN et Jean-Pierre AMOND au titre de la SEPS (assurances en général et autres sujets) et d'AFILIATYS (assurances) ont repris le jeudi 12 janvier de 13:30 à 17:00 (rendez-vous : [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be))

Permanences d'ALLIANZ CARE (assurances Hospi Safe - Afiliatys) reprennent tous les jeudis de 9:00 à 16:30 (rendez-vous : <https://calendly.com/hospi-safe/20min>)

Permanences ou vidéo conférences CIGNA (assurances AIACE et Afiliatys). Pour prendre rendez-vous : [info@eurprivileges.com](mailto:info@eurprivileges.com) Tel. +32 3 217 65 76. Les séances en présentiel suivantes auront lieu les 9 mars et 11 mai. D'autres séances pourront être programmées en fonction des besoins. Des rendez-vous en vidéo sont possibles les 9 février et 13 avril.

## **3. Accord avec Medicproof pour le Pflegegrad en Allemagne**

En Allemagne une évaluation du niveau de dépendance, le « Pflegegrad », est demandée à nos affiliés en situation de dépendance. Les intéressés ne sont pas tous en mesure de produire ce document.

Au RCAM, le système d'évaluation de l'état de dépendance utilisé pour déterminer le taux de remboursement de certaines prestations, dont les maisons de repos, se base sur l'échelle de Barthel, laquelle n'est pas (re)connue pas les maisons de repos en Allemagne.

Afin de pouvoir faciliter l'accès aux maisons de repos pour les affiliés, un accord a été conclu avec MEDICPROOF qui fait office de service médical pour les assurances privées en Allemagne. Cet organisme fournit aux assureurs un service d'expertise médicale visant à la détermination du niveau de dépendance de leurs assurés. Ce service est maintenant disponible pour les affiliés du RCAM.

La documentation en allemand est disponible.

## **4. Arnaques !**

Méfiez-vous des courriels, appels, SMS et lettres frauduleux prétendant provenir de la CE et du PMO. Protégez vos données personnelles et financières ! Veuillez trouver [des informations](#) en FR et en EN.

Quand cliquer sur un lien pourrait vider votre compte bancaire !

Comment savez-vous si le PMO vous contacte ou s'il s'agit d'un charlatan ? À quels signes devez-vous faire attention pour vous protéger contre la divulgation de vos données sensibles à des escrocs ? Poursuivez votre lecture pendant que nous expliquons exactement comment vous vous connectez à nos systèmes et comment nous vous contactons.

Tout le reste doit être suspect.

Comment vous vous connectez ?

Votre passerelle vers tout est EU Login. Vous vous connectez en saisissant votre adresse e-mail privée et votre mot de passe. Vous devez utiliser une authentification à deux facteurs pour vous connecter. Cela signifie qu'il y a une deuxième vérification par le système après avoir introduit votre adresse e-mail et votre mot de passe.

Veuillez regarder la vidéo ci-dessous pour plus d'informations sur les différents moyens d'authentification disponibles : <https://ec.europa.eu/newsroom/pmo/newsletter-archives/41934>

## **5. Carte d'accès pensionnés - Rappel**

Les pensionnés de la Commission doivent disposer du nouveau badge d'accès qu'ils peuvent obtenir auprès du Bureau de sécurité, PLB 3 - **en prenant préalablement rendez-vous** par E-mail à l'adresse suivante :

[HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-BRUXELLES@ec.europa.eu](mailto:HR-DS-CARTES-DE-SERVICE-BRUXELLES@ec.europa.eu)

Les pensionnés des autres Institutions sont admis sur présentation du titre d'accès délivré par leur Institution d'origine

## **6. Rendez-vous avec le PMO à MERO**

Par Email : [PMO-RCAM-BRU-RDV@ec.europa.eu](mailto:PMO-RCAM-BRU-RDV@ec.europa.eu)

Pour préparer ce rendez-vous, veuillez communiquer

- 1) votre numéro de personnel ou de pension ;
- 2) le motif (e.g. pas de détail médical) et le bénéficiaire ;
- 3) le numéro de décompte ou de dossier s'il y a lieu ;
- 4) Un numéro de téléphone où un gestionnaire peut vous joindre si nécessaire afin de préparer au mieux le rendez-vous ou pour vous informer d'une éventuelle annulation de dernière minute.

## **7. Le support juridique que peut donner la SEPS/SFPE.**

Si vous avez besoin d'un conseil juridique pour des problèmes relatifs à vos relations avec les services de la Commission (application du statut) ou de votre vie privée ( successions ou problèmes fiscaux), Hendrik Smets, docteur en droit et licencié en notariat, Vice-Président de la SEPS-SFPE chargé des affaires juridiques, est à votre disposition pour vous donner un avis en toute discrétion et dans le respect de sa probité d'ancien fonctionnaire européen.

Vous pouvez contacter Hendrik Smets par Email : [hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr) ou par téléphone : +33.563.67.88.83.

Hendrik fera une première analyse de votre question et vous proposera soit une solution, soit une consultation d'avocat gratuite pour les membres en ordre de cotisation. Cette consultation doit être proposée par Hendrik Smets. Toute consultation supplémentaire sera facturée au demandeur.

## **8. Récupération des droits à pension transférés inutilement – Rappel**

Rappelons l'article de Hendrik Smets dans le Bulletin de mars 2022 : au cas où le transfert des droits à pension vers le régime commun, non encore effectué, serait utile pour augmenter les droits à pension déjà acquis en vue d'atteindre les 70 %, les membres devraient pouvoir demander ce transfert, dans les trois mois suivant la notification du montant de leur pension (ou de la réception de leur première fiche de pension) sous la forme d'une demande (article 90 § 1 du Statut) et non pas après 10 ans (et 6 mois) de service comme c'est le cas actuellement.

La demande serait rejetée et une exception d'illégalité de l'article 11 §2 de l'Annexe VIII du Statut, serait soulevée dans le cadre d'une réclamation (Article 90 §2) suivie d'un recours judiciaire subséquent, au cas d'un nouveau refus.

Cette action devant la Cour européenne de Justice serait financée par la SEPS-SFPE.

## **9. Cumul de la pension communautaire avec une pension nationale      *Rappel***

Hendrik Smets aimerait attirer l'attention des lecteurs sur son article traitant du même sujet, paru dans les numéros précédents de notre Bulletin.

*Les fonctionnaires européens qui n'ont pas transféré leurs droits à pension vers le système communautaire et qui bénéficient d'une pension communautaire peuvent maintenant introduire une demande de pension pour les années de travail prestées pour un employeur national.*

*Ceci vaut également pour ceux qui auraient déjà introduit une telle demande et à qui une telle pension aurait été refusée.*

Hendrik Smets reste à leur disposition pour les guider dans leurs (nouvelles) démarches.  
[hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr)

Hendrik Smets,  
 Vice-Président chargé des questions juridiques

## VIII. Annexes

### Annexe 1

### Coefficients correcteurs

Coefficients Correcteurs				SALAIRES				Coefficients Correcteurs				PENSIONS (&transferts)			
		du 01,07,2021	du 01,01,2022	du 01,07,2022			du 01,07,2021	du 01,01,2022	du 01,07,2022			du 01,07,2021	du 01,01,2022	du 01,07,2022	
VILLE / Pays	au 31,12,2021	au 31,06,2022	au 31,06,2023		PAYS	au 31,12,2021	au 31,06,2022	au 31,06,2023		au 31,12,2021	au 31,06,2022	au 31,06,2023		au 31,06,2023	
BG Sofia	61.7	62.4	<b>65</b>		Bulgaria	58.6(100)	59.6(100)	<b>60.9(100)</b>							
CZ Prague	88.1	88.0	<b>95.5</b>		Czech Rep.	75.1(100)	74.7(100)	<b>82.8(100)</b>							
DK Copenhagen	134.2	131.5	<b>134.7</b>		Denmark	136.9	134.7	<b>136.5</b>							
DE Berlin	101.4	100.0	<b>100.6</b>		Germany	101.3	99.8(100)	<b>100.6</b>							
Karlsruhe	96.9	95.5	<b>95.6</b>		-										
Munich	113.4	111.9	<b>112.2</b>		-										
EE Tallinn	86.3	90.1	<b>94.1</b>		Estonia	90.2(100)	84.5(100)	<b>98.1(100)</b>							
IE Dublin	133.6	136.9	<b>136.3</b>		Ireland	125.4	126.9	<b>129.0</b>							
EL Athens	85.2	83.7	<b>89.4</b>		Greece	82.3(100)	81.3(100)	<b>84.8(100)</b>							
ES Madrid	96.3	95.2	<b>97.4</b>		Spain	93.3(100)	92.4(100)	<b>93.4(100)</b>							
FR Paris	119.9	118.7	<b>116.8</b>		France	111.2	109.5	<b>107.7</b>							
HR Zagreb	78.3	77.3	<b>80.0</b>		Croatia	69.0(100)	68.0(100)	<b>69.9(100)</b>							
IT Rome	95.2	94.1	<b>94.7</b>		Italy	97.1(100)	95.7(100)	<b>94.1(100)</b>							
Varese	91.2	90.1	<b>92.0</b>												
CY Nicosia	82.2	81.2	<b>82.6</b>		Cyprus	84.6(100)	83.5(100)	<b>82.3(100)</b>							
LV Riga	80.0	80.0	<b>85.9</b>		Latvia	74.6(100)	74.8(100)	<b>80.9(100)</b>							
LT Vilnius	80.1	81.6	<b>87.4</b>		Lithuania	70.2(100)	71.5(100)	<b>76.6(100)</b>							
HU Budapest	76.1	75.7	<b>69.6</b>		Hungary	63.6(100)	63.0(100)	<b>58.8100)</b>							
MT Valletta	94.0	92.0	<b>92.1</b>		Malta	99.0(100)	96.5(100)	<b>94.7(100)</b>							
NL The Hague	111.4	110.3	<b>109.8</b>		Netherlands	111.3	111.6	<b>110.7</b>							
AT Vienna	109.6	108.3	<b>108.8</b>		Austria	113.5	112.1	<b>110.6</b>							
PL Warsaw	70.6	72.3	<b>71.7</b>		Poland	61.3(100)	62.3(100)	<b>62.0(100)</b>							
PT Lisbon	91.4	90.6	<b>95.5</b>		Portugal	87.0(100)	85.9(100)	<b>89.7(100)</b>							
RO Bucharest	68.5	69.0	<b>70.1</b>		Romania	57.9(100)	58.3(100)	<b>59.1(100)</b>							
SI Ljubljana	84.9	87.1	<b>87.1</b>		Slovenia	81.9(100)	83.0(100)	<b>83.6(100)</b>							
SK Bratislava	79.9	77.6	<b>81.3</b>		Slovakia	77.7(100)	75.7(100)	<b>80.9(100)</b>							
FI Helsinki	118.6	117.5	<b>117.3</b>		Finland	121.4	119.5	<b>118.9</b>							
SE Stockholm	130.3	129.3	<b>124,9</b>		Sweden	120.0	118.9	<b>114.3</b>							
					UK	128.5	128.3	<b>125.4</b>							

Coefficients correcteurs pension supérieur à 100 seulement pour les droits acquis avant 2004

## Taux de change pour les pays de l'UE : 1€ = x monnaie locale

Pays	01.07.2021 - 31.12.2022	01.07.2022 - 30.06.2023
Bulgaria	1.9558	1.956
Czech Rep.	25.477	24.74
Denmark	7.4363	7.439
Croatia	7.4960	7.529
Hungary	351.11	394.3
Poland	4.5163	4.687
Romania	4.9275	4.942
Sweden	10.1510	10.680
UK	0.85948	0.8646

## Annexe 2

### Lettre de GEM+ destinée aux syndicats de la Commission



Pour une Gouvernance Européenne Multilingue, ASBL  
Für eine Gemeinsame Europapolitik der Mehrsprachigkeit  
Per una Governanza Europea Multilingue  
For Governance for Europe for Multilingualism  
Para una Gobernanza Europea Multilingüe,...

Monsieur S. Théthis Président de la FFPE  
Madame E. Lieber Présidente de Génération2004  
Monsieur C. Sebastiani Président de R & D  
Monsieur R. Trujillo Herrera Président de TAO/AFI  
Monsieur G. Vlandas Président de U4U  
Monsieur N. Mavraganis Président de US fédérale  
Monsieur N. Bracke Président de l'US de Bruxelles

Madame, Messieurs,

Notre association « Pour une Gouvernance Européenne Multilingue » (GEM+) milite pour la préservation et la promotion de la pluralité linguistique dans l'Union européenne. Elle est inscrite au registre de transparence de la Commission européenne et du Parlement européen. Les membres de notre association, tous très concernés par les avancées de l'Union européenne, proviennent de différents Etats membres de l'Union.

Notre Union, rassemblement de pays indépendants ayant chacun ses composantes historique et culturelle, est unique au monde. Nous souhaitons surtout insister sur cette dimension culturelle et donc aussi linguistique car nous considérons que c'est une des plus grandes richesses de l'Union. Or l'usage restrictif des langues au sein des institutions de l'Union européenne ne correspond ni à l'esprit ni à la lettre des traités européens.

C'est notamment le cas de la Commission européenne dont la communication interne — orale et par écrit — ne se fait essentiellement plus qu'en une seule langue, l'anglais, ou — encore occasionnellement — en deux langues, l'anglais et le français. Cette pratique quasi unilingue conditionne de manière presque absolue celles des autres Institutions et de la myriade d'entités qui sont en relation avec elle. Elle se répercute aussi au niveau national voire régional. Etant donné le rôle central de la Commission scrutée en permanence par tous et partout, ce comportement a des conséquences catastrophiques en matière de multilinguisme.

Nous sommes convaincus aussi que l'enjeu n'est pas uniquement la langue de travail des fonctionnaires des institutions de l'UE mais aussi et surtout l'impact que le choix de cette langue (ou de ces langues) de travail a sur l'apprentissage des langues officielles de l'UE par les citoyens de l'UE. En d'autres termes, si les écoliers et étudiants européens qui envisagent de mener une carrière dans la fonction publique de l'UE savent que tout se fait en anglais, ils cessent d'être incités à apprendre d'autres langues. Cela a une grave incidence sur la connaissance des citoyens européens entre eux et, à terme, sur le projet européen.

Nous pensons que ces restrictions linguistiques sont mortifères pour l'Union. Dans la situation actuelle, les citoyens européens et au-delà sont amenés à penser que la langue de l'Union est l'anglais. C'est la négation de nos différences, de nos identités et de nos âmes. Cela se répercute inévitablement sur nos activités, nos richesses, nos cultures et en un mot sur nos existences. La restauration de cette pluralité passe par une sensibilisation du personnel en faveur du multilinguisme. Etant donné votre rôle et vos moyens, vous pouvez jouer là un rôle majeur car vous avez une puissante force d'entraînement pour faire bouger les choses. Il nous a été dit que le comité du personnel est une instance pouvant envoyer un texte à tout le personnel, faire une demande de concertation avec les autorités concernées (demandant notamment une sensibilisation de la Présidente, des Commissaires et des Directeurs Généraux). Cela pourrait constituer une bonne façon d'agir.

MM des syndicats, nous comptons sur vous pour que vous vous engagiez à défendre la cause du multilinguisme.

Politesse

Jean-Luc Laffineur,  
Président de GEM+

Michel Soubies  
Administrateur de GEM+ et ancien fonctionnaire de la  
Commission européenne

### **AVIS DE RECHERCHE**

L'association SFPE/SEPS cherche un fonctionnaire ou agent contractuel **proche de la retraite**, qui :

- 1. N'atteindra pas les 70 % des droits à pension pour obtenir une pension complète,**
- 2. N'a pas effectué le transfert de ses droits à pension nationaux,**

Ce fonctionnaire ou agent contractuel devra demander au PMO2, par une demande, basée sur l'article 90§1<sup>er</sup> du Statut, de transférer ses droits nationaux à pension vers le régime commun de pension de l'U.E.

Cette demande sera probablement refusée.

Le fonctionnaire devra ensuite introduire une réclamation, basée sur l'article 90§2, rédigé par la SEPS/SFPE. Cette réclamation invoquera une exception d'illégalité du délai réglementaire de 10 ans [et 6 mois] en ce qu'il est de nature à empêcher le fonctionnaire d'effectuer un choix éclairé et en ce que le choix du transfert de droits à pension nationaux devrait être possible jusqu'à l'âge du départ à la retraite, seule date à laquelle le fonctionnaire disposera de tous les éléments factuels et juridiques pour effectuer un choix en toute connaissance de cause.

Cette réclamation, si elle est rejetée, ouvre le droit de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne en ajoutant d'autres arguments juridiques.

Le recours devant la CJUE serait financé par la SFPE/SEPS.

Les candidats (y compris les non-membres de la SEPS) peuvent se faire connaître en contactant le secrétariat de l'association ([info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)) ou directement son vice-président ([hendriksmets@yahoo.fr](mailto:hendriksmets@yahoo.fr))

### Proposition d'une carte de membre

De nombreux membres de notre association sont demandeurs d'une carte de membre. Afin de satisfaire cette demande, nous avons élaboré une carte qui a reçu l'assentiment de notre Conseil d'Administration par une majorité de votes dont le délai s'est terminé le 23.04.2021. Nous sommes maintenant en mesure de vous proposer cette carte de membre en insistant sur le fait que **celle-ci n'est, en aucun cas, une carte d'assurance**. Son intérêt réside surtout à vous communiquer des informations utiles en cas de besoin. Elle pourra être rédigée en FR, EN, DE selon la demande.

Comme vous pourrez le constater, elle sera au format « carte de crédit » et contiendra :

✓ au recto :

Outre des informations relatives à la SEPS-SFPE et votre prénom et nom, **des données personnelles que vous accepterez ou non de nous confier** :

- Votre photo, à nous envoyer le cas échéant ;
- Votre N° de pension, si vous en êtes d'accord.

✓ Au verso :

- **Certaines informations essentielles** relatives au RCAM, PMO 4 et Aide aux pensionnés (Unité D1).

✓ Procédure à suivre pour recevoir cette carte :

Pour recevoir cette carte de membre avec les options souhaitées, il suffit de placer une  dans les cases adéquates et de nous renvoyer ce document :

- de préférence à notre adresse e-mail : [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)

Photo

Je désire voir figurer ma photo que je joins en annexe ou que je vous envoie par retour du courrier

OUI    NON

N° pension

Je souhaite voir figurer mon n° de pension sur la carte, je vous le donne en annexe ou je vous l'envoie

OUI    NON

## Copie d'une carte de membre :

 ASBL (BE) N°806 839 565	<b>Association de Seniors de la Fonction Publique Européenne</b> Association of Seniors of the European Public Service  175 rue de la Loi, Bur. JL 02 40 CG39,BE-1048 Bruxelles 105, avenue des Nerviens, Bureau 00.010, BE-1049 Bruxelles  Tél. +32 475 472470  Email <a href="mailto:info@sfpe-seps.be">info@sfpe-seps.be</a> Web <a href="http://www.sfpe-seps.be">www.sfpe-seps.be</a>
<b>Luigia DRICOT-DANIELE</b>  <b>MEMBRE N°</b>  <b>N° Pension :</b>	

<b>REGIME COMMUN D'ASSURANCE MALADIE</b>	
*Ceci n'est pas une carte d'assurance santé.	
Bureau liquidateur Bruxelles Prise en charge	+32 2 29 97777 +32 2 29.59856
Bureau liquidateur Ispra Prise en charge	+39 0332.785245 +39 0332.789966
Bureau liquidateur Luxembourg Prise en charge	+352 4301.36100 +352 4301 36103
Aide pensionnés <a href="mailto:HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu">HR-BXL-AIDE-PENSIONNES@ec.europa.eu</a>	+32 2 29.59098
PMO – Pensions: <a href="mailto:PMO-PENSIONS@ec.europa.eu">PMO-PENSIONS@ec.europa.eu</a>	+32 2 29.78800

## **Annexe 5.**

**In memoriam** → janvier 2023

Voir la version anglaise du Bulletin, en tête-bêche.

# **Bulletin de commande de documents utiles**

**Formulaire à renvoyer au Secrétariat** (voir au verso)

Internet / Poste

**Vade-mecum de la SEPS/SFPE**, édition française

Partie 1 (Procédures – remplacé par le guide RCAM  
proposé ci-dessous)

Partie 2 (formulaires /données personnelles éd nov. 2013)

Partie 3 (adresses PMO – ADMIN, ... éd. Janvier 2023

Partie 4 (formulaires de remboursement éd. Avril 2020)

/

/

**Assurances complémentaires au RCAM** (Éd. 02.2023)

/

**Le fonctionnaire et la fiscalité** (Me. J Buekenhoudt) (éd. 2019)

/

**Successions** (Me. J Buekenhoudt) (éd. 2020)

/

**Guide du RCAM** (a été envoyé en 2014 à tous les retraités  
par le PMO et est repris/complété dans le Vade-mecum partie 1)

/

**Pension de survie du conjoint survivant et de l'ex-conjoint  
divorcé d'un fonctionnaire décédé** (Hendrik SMETS)

/

**Pensions d'orphelins** (Hendrik SMETS)

/

**Allocation d'invalidité et pension après l'invalidité**

(Hendrik SMETS)

/

**Notre régime de pensions en 38 tableaux** (FR seulement)

/

Nom (en MJUSCULES) .....

Prénom .....

Adresse Internet (en Majuscules) :

Adresse Postale (en Majuscules)

.....

.....

.....

Date : .....

Signature : .....

Formulaire à renvoyer à

[info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)

OU

**SEPS/SFPE**  
175 rue de la Loi,  
Bureau JL 02 CG39,  
**BE-1048 Bruxelles**

## BULLETIN D'ADHÉSION

JE SOUSSIGNÉ(E) : NOM + PRENOM (1) : .....

NOM de jeune fille pour les femmes mariées (1) .....

N° personnel/pension : ..... DATE DE NAISSANCE (JJ/MM/AA) : .....

NATIONALITÉ : ..... Langue véhiculaire pour les documents : FR / EN (2)

ADRESSE POSTALE (1) : .....

.....

.....

TEL \* : .....

GSM\* .....

E-mail (1) : .....

ANCIENNEMENT (INSTITUTION + D.G. ET/OU SERVICE) : .....

SI TOUJOURS EN SERVICE : années d'ancienneté : .....

***DECLARE ADHÉRER A L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" en retournant cette demande à l'adresse indiquée et en payant la cotisation par virement bancaire au compte ING ci-dessous.***

***DECLARE CONSENTIR À CE QUE L'ASBL "SENIORS DE LA FONCTION PUBLIQUE EUROPEENNE" enregistre les données personnelles ci-dessus et les garde jusqu'à la fin de mon adhésion à l'association. L'Association s'engage à protéger ces données contre toute diffusion et à ne pas les communiquer, sauf obligations prévues par la loi ou démarches effectuées à ma demande dans les limites de l'objet social de l'Association.***

DATE : .....SIGNATURE : .....

*La cotisation annuelle est de **30,00 €**. L'échéance annuelle est le 1<sup>er</sup> janvier.*

*Les membres inscrits après le 30 juin ne devront verser la cotisation suivante qu'après la deuxième échéance de janvier.*

Compte ING: **IBAN BE37 3630 5079 7728**      **BIC BBRUBEBB**

Communication indispensable : **Cotisation annuelle + Nom et prénom + N° pension**

*Veuillez renvoyer ce formulaire à :*

**SEPS-SFPE Bureau JL 0240CG39** rue de la Loi, 175 BE - 1048 Bruxelles

ou à [info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)

(1) EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE s.v.p.

(2) BIFFER LA MENTION INUTILE s.v.p.

\* FACULTATIF

**Formulaire à renvoyer à**

[info@sfpe-seps.be](mailto:info@sfpe-seps.be)

OU

**SEPS/SFPE**  
Bureau JL 02 CG39  
175 rue de la Loi,  
BE-1048 Bruxelles

## **ORDRE PERMANENT DE VERSEMENT**

**(A envoyer par vous-même à votre organisme bancaire si vous choisissez cette option)**

Je soussigné(e) : .....

DONNE ORDRE A LA BANQUE : .....

de verser ce jour et le 15 janvier de chaque année, jusqu'à nouvel ordre, par le débit de mon compte

.....

la somme de : **30 €**

en faveur de: SFPE - SEPS  
Bureau JL 02 40CG39  
rue de la Loi, 175  
BE - 1048 Bruxelles

Compte ING : **IBAN BE37 3630 5079 7728**      **BIC BBRUBEBB**

Communication indispensable :

**Cotisation annuelle + NOM et prénom + N° pension**

DATE : .....

SIGNATURE : .....

***A envoyer à votre banque***